

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres en Exercice : 17
Nombre de Membres Présents : 12
Nombre de Membres Absents : 5

Date de Convocation 24/02/2014

PRESENTS : HERBAUT Daniel, ACQUART Philippe, MAHIEU Régine, Guillaume WGEUX, VIARD Virginie, POUMAER Marie-Anne, MAROTTE Serge, DECLERCK Sylviane, COURDENT Benoît, VANDENBERGE Francis, VALENDUC Isabelle, RICHARD Bruno

ABSENTS QUI ONT DONNE PROCURATION : Dominique DEHOUE à Marie-Anne POUMAER – Marie-Jo KRAMARZ à Benoît COURDENT

ABSENTS : DRELON Alain, LEROY François, VILLETTE José, KRAMARZ Marie-Jo, DEHOUE Dominique

L'an deux mil quatorze, le dix sept mars à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur HERBAUT Daniel, Maire, suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

OBJET : approbation du compte de gestion 2013

Dressé par Mme KUTERESZCZYN Jacqueline, receveur municipal de la Commune de Fournes en Weppes

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que le compte est régulièrement établi,

- . statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- . statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- . statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par Mme Kutereschczyn Jacqueline, receveur municipal de la Commune de Fournes en Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

1 – Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2013

Dépenses : 1 760 350.26

Recettes : 2 079 430.37

Résultat : + 319 080.11

Résultat antérieur : 220 997.12

Résultat cumulé : 540 077.23

Report des dépenses : 300 000 €

Report des recettes : 0

Résultat : + 240 077.23 €

2 – détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Dépenses : 886 223.77

Recettes : 1 213 936.77

Résultat : 327 713.00 €

3 – affectation des résultats d'exploitation de l'exercice

Cpte 12 – excédent :

327 713.00 €

Cpte 110 : compte antérieur excédentaire : 254 085.27 €

Résultat à affecter : 581 798.27 €

4 – affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'investissement – cpte 1068 : 300 000 €

Report à nouveau : cpte 002 : 281 798.27

Adopté à l'unanimité.

OBJET : budget primitif 2014

Monsieur le Maire expose la proposition de budget primitif tel que discuté en Commission Finances. Il rappelle les chiffres de l'affectation des résultats et propose le budget suivant aux membres du Conseil :

- Dépenses de fonctionnement	1 373 511.27
- Recettes de fonctionnement	1 373 511.27
- Dépenses d'investissement	2 116 046.00
- Recettes d'investissement	2 116 046.00

En investissement, report compris, plus de 1 200 000 € ont été prévus pour finir la construction du groupe scolaire. A cela s'ajoute des opérations d'ordre dans le cadre de la vente de terrains à la Commune pour l'euro symbolique.

Il précise que les coûts des projets des différentes commissions communales discutés lors de la réunion budgétaire ont tous été intégrés dans les dépenses d'investissement.

Le budget tel que présenté est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

OBJET : subventions aux associations

L'adjoit en charge des associations propose les subventions suivantes pour l'exercice 2014 :

- Société de gymnastique « La Jeanne d'Arc »	850 €
- Cercle d'Echecs de Fournes en Weppes	500 €
- Espace Forme Fournois (musculature)	230 €
- Gym Tonic	380 €
- Les Gazelles	150 €
- Club de Danse de salon	100 €
- Entente Sportive des Weppes (foot)	1 250 €
- Club de judo	650 €
- Scouts de France	220 €
- Club de reliure	150 €
- Activités détente famille (bibliothèque)	170 €
- Weppes Natation	350 €
- Anciens combattants	110 €
- Fanfare municipal	1 400 €
- Tracteurs en Weppes	160 €
- Amicale des Donneurs de sang bénévole – La Bassée	30 €
- SEWEP	200 €
- ADMR	200 €
- ACE (action catholique)	100 €
- Office du Tourisme des Weppes	1 170 €
- Wepp itti	5 400 €
- Coopérative Ecole Publique F. Raoult	320 €
- Ass. Parents élèves Ecole Libre Classe verte	1 600 €
- Ass. Parents élèves Ecole publique classe verte + voyage	1 600 €
- Contrat d'association (subvention école Jeanne d'Arc)	40 000 €
- Partenariat au CLSH avec UFCV	26 000 €
- Subventions exceptionnelles	400 €
	<hr/>
	83 690 €

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord à l'ensemble des ces subventions.

OBJET : Subvention exceptionnelle au Cercle d'Echecs de Fournes en Weppes

Monsieur le Maire lit le courrier reçu du Cercle d'Echecs lui signalant que trois jeunes du Club vont participer du 20 au 27 avril 2014 aux championnats de France des jeunes à Montbéliard.

Le déplacement à Montbéliard va occasionner des frais pour ces jeunes et le cercle d'Echecs demande à la Commune une aide exceptionnelle de 100 € par jeune afin de faciliter la prise en charges des frais liés à ce déplacement et au séjour à Montbéliard.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour une subvention exceptionnelle de 100 € par jeune au Cercle d'Echecs de Fournes en Weppes, soit 300 €.

OBJET : taux des contributions directes

Monsieur le Maire rapporte la dernière réunion de la Commission des Finances qui a souhaité, après discussion, ne pas augmenter cette année encore les taux des trois taxes (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation).

Il demande aux membres du Conseil Municipal d'entériner cet accord et rappelle que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2001.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de ne pas augmenter en 2014 le taux des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 21.09 %
- Taxe foncière (bâti) : 13.66 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.55 %

OBJET : forfait casse location salle Octave d'Hespel

Monsieur le Maire expose les faits suivants : jusqu'à présent, quand des particuliers louaient la salle Octave d'Hespel, la vaisselle n'était pas prêtée. Devant les nombreuses demandes, la Mairie souhaite prochainement mettre à disposition des loueurs la vaisselle propre à la salle.

De même, les associations qui occupent la salle gracieusement peuvent bénéficier de la vaisselle ; néanmoins, à de nombreuses reprises, le responsable de la salle a constaté de la vaisselle cassée.

Aussi, afin de satisfaire les demandes des particuliers et de pouvoir régulièrement renouveler la vaisselle de la salle Octave d'Hespel, il est décidé, après discussion, de mettre en place un forfait casse de 2 € par élément de vaisselle cassé ou endommagé.

De ce fait, la régie de location de la salle sera étendue pour pouvoir percevoir ce forfait casse.

OBJET : création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet

Monsieur le Maire expose la nécessité de recruter un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe afin d'effectuer le nettoyage de certaines salles et d'assurer la cantine des maternelles.

Il demande la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24h) pour pallier à ce problème.

A l'unanimité, le Conseil valide cette création de poste.